



COMMUNIQUE SNPI-FSU
22 mai 2017

En ce début du mandat présidentiel d'Emmanuel Macron, le Syndicat National des Personnels d'Inspection de la FSU (SNPI-FSU) exprime ses préoccupations et ses inquiétudes sur la politique éducative à venir.

Apprentissages « fondamentaux »

La volonté annoncée d'une priorité à l'apprentissage des fondamentaux « lire, écrire, compter » se base sur la division par deux des effectifs de classe de CP et CE1 en REP.

Si le SNPI-FSU considère que la maîtrise de la compréhension des écrits constitue d'évidence une priorité nécessaire, il s'inquiète des orientations qui pourraient être choisies pour atteindre cet objectif. Tout d'abord celle qui limiterait l'ambition de l'école primaire aux savoirs fondamentaux. La maîtrise de la culture écrite ne peut se réduire aux apprentissages techniques nécessaires à la lecture. La construction d'une culture commune doit rester l'objectif ambitieux de l'école.

Il ne peut non plus être question de résoudre la question de la taille des classes de CP et de CE1 par l'augmentation des effectifs des classes des autres niveaux de l'école, du collège ou du lycée. Si la réduction des effectifs est une nécessité, elle ne peut pas être financée par la disparition des postes de maîtres supplémentaires exerçant au service d'un dispositif (« Plus de maîtres que de classes ») qui commence à porter ses fruits. La réduction des effectifs demande une augmentation de la dépense publique, légitimée par les enjeux fondamentaux de la démocratisation de la réussite scolaire.

À l'école, comme au collège et au lycée, ce ne sont pas les dispositifs annexes (accompagnement personnalisé, accompagnement après la classe, études dirigées, stages de remise à niveau) qui permettront de lutter efficacement contre l'échec scolaire. Pour le SNPI-FSU les moyens doivent d'abord être investis sur l'enseignement.

Rythmes scolaires

La libéralisation réglementaire qui permettrait à chaque commune d'organiser la semaine scolaire, entraînera une nouvelle déstabilisation de l'action publique d'éducation au profit de choix guidés par des motivations les plus diverses et parfois au détriment de l'intérêt des élèves. Elle rendra difficile l'organisation rationnelle du temps de travail des enseignants. C'est au contraire une réglementation nationale, résultant de l'analyse des difficultés actuelles, qui doit définir l'organisation de la semaine scolaire.

Autonomie

Rien ne prouve que l'autonomie des établissements soit favorable à la réussite des élèves. Elle présente au contraire de grands risques de développer les inégalités et de renforcer des stratégies managériales qui sont loin d'avoir prouvé leur capacité à influencer positivement sur les apprentissages des élèves. L'autonomie des établissements ne garantit en rien la nécessaire autonomie des équipes pédagogiques et leur capacité à mieux construire les actions d'enseignement.

Collège

La réforme du collège est loin d'avoir fait les preuves de ses ambitions. Elle s'est mise en œuvre aux dépens des heures d'enseignement, des dédoublements et de certaines disciplines notamment en langues anciennes et vivantes. Plutôt que de vouloir imposer des organisations pédagogiques et renforcer les injonctions managériales, il convient désormais de retrouver les conditions nécessaires de la concertation pédagogique des équipes enseignantes, y compris dans la construction d'une cohérence entre les cycles.

La question de l'interdisciplinarité doit être réinterrogée, non dans la perspective d'une organisation contrainte, mais dans une prise en compte permanente des objectifs d'une culture commune nécessitant des relations cohérentes entre les savoirs.

Lycées

Les lycées doivent faire face à une augmentation de leurs effectifs due à la démographie. La qualité de l'enseignement ne peut être maintenue avec un nombre croissant de classes dépassant les 30 élèves.

Aucune perspective n'a été tirée du bilan de la réforme Chatel et la réforme du baccalauréat ne peut en aucun cas prétendre améliorer la qualité de l'enseignement.

La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans est le cadre nécessaire pour permettre à tous les jeunes d'accéder à une culture émancipatrice commune et à un niveau de qualification élevé. Seul un investissement public à la hauteur de l'enjeu permettra de concrétiser une telle ambition.

Le choix idéologique de développer l'apprentissage aux dépens du lycée professionnel ne repose sur aucune certitude qualitative qui doit faire préférer l'apprentissage en entreprise à la formation professionnelle sous statut scolaire. Le lycée professionnel doit être l'objet d'un investissement majeur capable d'élever le niveau de qualification de ses élèves, de lutter contre le décrochage et d'améliorer les conditions d'études. La scolarité en lycée professionnel doit résulter d'une orientation choisie et ambitieuse.

Le transfert de la formation professionnelle aux régions n'apporte aucune garantie d'amélioration et crée des risques majeurs de renforcement des inégalités et d'assujettissement aux besoins économiques locaux.

Mixité scolaire

La mixité scolaire est une condition incontournable de la démocratisation de la réussite des élèves. Seule une volonté politique déterminée et contraignante, y compris pour les familles faisant le choix de l'enseignement privé, permettra de stopper les évolutions qui ne cessent de la dégrader.

Inclusion

La politique inclusive ne peut se satisfaire d'énoncer des droits ; elle doit en assurer l'effectivité. La formation initiale et continue des enseignants en est une condition indispensable. La réponse aux besoins éducatifs particuliers ne peut se satisfaire de la seule scolarisation en milieu ordinaire : elle doit bénéficier de moyens d'accompagnement des élèves (AVS, soins extérieurs, ...) à la hauteur de leurs besoins et de l'ensemble des formes de scolarisation prévues par la loi de 2015.

Par ailleurs, les inspecteurs attendent un soutien sans faille du ministère pour permettre la scolarisation de tous les enfants et jeunes résidant sur le territoire national.

Formation des enseignants

La formation initiale des enseignants est devenue très inégalitaire du fait des choix budgétaires autonomes des universités. La formation en alternance, dans ses conditions actuelles, est loin d'accompagner une entrée progressive dans le métier et ce n'est pas en programmant son extension dès la licence que se résoudra la question de son adaptation aux besoins des enseignants débutants.

L'annonce d'un temps minimum annuel de formation continue est un progrès mais sa mise en œuvre nécessite des moyens qui ne sont pas annoncés. La formation à distance ne peut répondre à l'ensemble des besoins de formation.

Les difficultés croissantes de recrutement nécessitent la revalorisation des rémunérations et l'amélioration des conditions de travail. Elles demandent que soient mis en œuvre des pré-recrutements.

Évaluation des enseignants

Par l'accompagnement, la réforme de l'évaluation des enseignants a ouvert une perspective permettant de conduire les évolutions nécessaires de l'inspection. Mais cela nécessite que l'accompagnement résulte d'une construction concertée avec les enseignants tant sur ses finalités que sur ses modalités et ne puisse être confondu avec des démarches injonctives.